



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 3 / 1 0 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 16/05/2025 /

N° d'enregistrement : 2023-7364

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol de moins de 1 MWc sur une ancienne carrière à Lamnay (72).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

KER SHADE 8

Raison sociale

KER SHADE 8

N° SIRET

8 2 5 2 8 8 9 1 3 0 0 0 4 9

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

BARON

☒ Monsieur

Prénom(s)

Gildas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30	Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) de puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une petite centrale photovoltaïque de moins de 1 MWc à Lamnay (72320). Ce projet s'implante sur une ancienne carrière ne faisant l'objet d'aucune valorisation aujourd'hui. La parcelle sur laquelle s'implante le projet est la A 673 d'une surface de 1,3 ha. La zone d'implantation du projet représente presque la totalité de la surface de la parcelle, la surface utile étant de 1,1 ha.

La centrale comprendra : une clôture grillagée d'une hauteur inférieure ou égale à 2 m équipée de passages pour la petite faune, des tables photovoltaïques d'une hauteur inférieure à 3 m et des armoires électriques en bordures de propriété pour le raccordement (celui-ci se fait en basse tension, le projet ne comprend donc pas de poste de transformation, Enedis sera susceptible d'en implanter un à proximité).

L'espace entre les rangées de table sera compris entre 3,00 m et 6,00 m. Les structures seront ancrées au sol par pieux, pour limiter le recours au béton.

Une piste périphérique et une citerne souple à incendie dont les dimensions seront validées par le Sdis complèteront le projet. Il est pour l'instant prévu que la piste mesure de 3 à 5 m de large et que la citerne fasse 30 m3 (sous réserve de validation par le Sdis 72)

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à produire une électricité renouvelable et bas carbone sur la commune de Lamnay (72).

L'implantation de cette centrale va dans le sens des objectifs nationaux de production d'énergies renouvelables. La Programmation pluriannuelle de l'énergie chiffre en effet une cible de 35 à 44 GWc de capacité installée de photovoltaïque pour 2028.

De plus, l'objectif en termes de production d'électricité à partir du photovoltaïque décrit dans le SRADETT de la région des Pays de la Loire est de 2000 GWh en 2030 et 5200 GWh en 2050 afin de représenter une part de 11,2% dans le mix énergétique de cette région d'ici 2050.

Ainsi, l'élaboration de ce projet permet de répondre aux objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés sur une durée d'environ 3 mois

Ils seront décomposés comme suit :

1. Débroussaillage éventuel du terrain.
2. Pose d'une clôture adaptée pour le passage de petites faunes terrestres.
3. Aménagement de la piste de circulation et réalisation des tranchées.
4. Implantation des pieux des structures photovoltaïques.
5. Pose des structures et panneaux photovoltaïques.
6. Pose et raccordement des onduleurs.
7. Pose et mise en service de la citerne incendie.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La totalité de la production sera injectée sur le réseau public d'Enedis.

La supervision du site sera réalisée à distance.

Les interventions de maintenance pourront être :

- Préventive : 1 à 2 passages de contrôle par année pour nettoyer et vérifier l'état des modules, débroussailler etc.
- Curative : en cas de matériel défectueux (panneaux, câbles, onduleurs...), les équipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement.

Les équipes accéderont au terrain avec un véhicule léger.

En fin d'exploitation, le parc sera démantelé. Les structures et panneaux seront dirigés vers les filières adaptées qui permettent un recyclage quasi intégral. L'ancrage par pieux battus n'induit pas de dommages au sol. Après démantèlement, il ne reste que les trous d'ancrage qui se rebouchent naturellement et permettent un retour à l'état initial du terrain.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessitera une Déclaration Préalable (décret n°2022-1688 du 26 décembre 2022).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale de la parcelle à disposition	1,3 ha
Surface utile au projet	1,1 ha
Puissance du projet	< 1 MWc
Productible estimé	1 100 kWh/kWc/an
Emprise au sol des panneaux	< 5000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

En zone A du PLUI de la CC du Pays de l'Huisne Sarthoise, où sont autorisés « Les quipements d'intérêt collectif ou à des services publics ».

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 1 "CARRIERES DES PETITES VALLEES" (id: 520007900). Elle se situe à environ 1,3 km au nord-ouest de la zone d'implantation de la centrale. Aucun impact de la centrale sur cette zone n'est donc à prévoir. Cf annexe 6.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il n'y a pas de pollution du sol recensée. Le terrain est cependant dégradé car il a servi de carrière durant plusieurs décennies. Cf. Annexe 7.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	L'aire d'alimentation de captage des Petites Ganches est située à environ 1,5 km au sud du site. Le projet n'ayant pas d'impact sur la ressource en eau et n'étant source d'aucun rejet liquide, il n'est pas susceptible d'impacter cette aire.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les trois sites Natura 2000 les plus proches sont situés à une distance supérieure à 7 km. Cf annexe 6.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun prélèvement de ressource et aucun impact sur les équipements d'assainissement ou eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site est situé à 7km de la zone Natura 2000 la plus proche. Le projet n'apparaît pas être susceptible d'avoir un impact sur une espèce ou un habitat inscrit au formulaire standard de données du site. Cf annexe 6.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Bien qu'en zone A du PLU, la parcelle est une ancienne carrière. Elle n'a aujourd'hui aucun potentiel de valorisation agronomique. Le projet n'engendre donc de consommation d'espaces agricoles. Le terrain est par ailleurs dégradé et n'a rien de naturel ni de forestier. Cf. Annexe 7.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Un trafic régulier n'aura lieu que lors de la phase chantier. Il restera par ailleurs limité, dans une proportion qui ne sera pas de nature à impacter les voies de circulation locales. En phase exploitation, la venue des techniciens pour la maintenance n'aura lieu qu'une à deux fois par an, avec un véhicule léger.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les seules nuisances sonores potentielles sont liées à la phase chantier. Elles seront de faible ampleur et auront lieu en période diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet permettra de valoriser un foncier ne faisant l'objet d'aucune activité humaine actuellement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse réalisée permet de conclure que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

En effet, après les différentes études menées, aucun impact écologique, paysager, ou patrimonial n'est notable. Le site d'implantation est situé en dehors de toute zone d'intérêt écologique ou patrimonial, et prend place sur un terrain dégradé. Toutes les zones comme les Natura 2000 ou les ZNIEFF se situent à plus de 3km du site.

De plus, la topographie du terrain, l'emplacement et l'accessibilité en font une zone fortement adaptée à un projet de parc photovoltaïque. Il permet par ailleurs de contribuer aux objectifs ambitieux de transition énergétique, qui vise à maximiser le développement des énergies renouvelables sur les terrains dégradés.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 7 - Evolution de la parcelle dans le temps (photos aériennes)	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le

**Gilda
s
Baron** Signature
numérique de
Gildas Baron
Date :
2023.10.03
14:56:30
+02'00'

Signature du (des) demandeur(s)